

“ Son influence s'étend de plus en plus ; outre la section principale, qui groupe la presque totalité des ouvriers de Chicoutimi, la société compte plusieurs filiales sous sa dépendance, notamment, Val-Jalbert, Kénogami, Saint-Alphonse, Saint-Alexis, la Malbaie. Ces différents groupes, réunis, donnent à la société la grande majorité des ouvriers de la région.

“ Selon sa devise : ‘ Paix dans la Justice ’, la F. O. M. N. trouve moyen de régler les différends qui s'élèvent dans le monde ouvrier sans recourir à la violence. Le Conseil Général de la société joue le rôle de tribunal d'arbitrage et de conciliation entre ouvriers et patrons. Il n'est pas une question ouvrière qu'elle n'ait pas réglée à l'amiable, sans recourir à la grève, la plaie du prolétariat. Un fait digne de remarque : une seule grève s'est produite dans le district de Chicoutimi depuis la fondation de la F. O. M. N., et c'est précisément sur un chantier que certaines circonstances ne lui avaient pas permis de contrôler. En cette occasion, la société s'est implantée en réglant le différend pour le plus grand bien des grévistes, des compagnies et des municipalités intéressées.

“ Outre l'organisation et la protection des travailleurs, la Fédération Ouvrière fait bénéficier ses membres de caisses d'assurances. Elle émet des polices de \$100.00 à \$1,000.00 ; ses taux sont basés sur les échelles ordinaires d'assurances.

“ De plus, la société s'apprête à ajouter une caisse de secours en maladie. Pour encourager ses membres à prendre des habitudes de prévoyance et d'économie, elle leur en fournit les moyens ; notamment, elle travaille à promouvoir les Caisses Desjardins ; et à différentes époques de l'année elle fait des arrangements avec certains fournisseurs afin d'obtenir des prix spéciaux pour l'approvisionnement des vivres.

“ Tels sont les principaux avantages que la Fédération offre à ses membres. Cette œuvre d'action sociale catholique est de plus en plus appréciée dans le district.

“ Sous le rapport moral, elle offre les meilleures garanties.

“ D'abord les principales conditions d'admission : Pour devenir et rester membre il faut : 1° être catholique pratiquant et sujet britannique ; 2° être honnête, sobre, rangé dans ses habitudes et bon travailleur.

“ Ensuite, la Fédération Ouvrière a un aumônier général qui est nommé par l'évêque de Chicoutimi. Chaque union locale ou filiale a aussi son aumônier nommé par l'Ordinaire du lieu. Le rôle de l'aumônier est surtout celui d'aviseur religieux. Il représente l'autorité ecclésiastique auprès des membres. Il incombe à l'aumônier général de vivre au milieu des ouvriers, de visiter les groupes locaux, de veiller à ce que les principes catholiques soient